

Agde, le 18 Mars 2021

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »
REUNION MARS 2021**

VIE QUOTIDIENNE

Centre-port :

1- La remise en état des pavés de la rue de l'Astrolabe n'a toujours pas été faite malgré les engagements pris par le passé. Madame Christiane GUERIN, ancienne membre du comité de quartier a fait une chute consécutive au très mauvais état de cette voie en début d'année, et a dû rester trois semaines en fauteuil roulant à son domicile, faute de pouvoir marcher normalement.

Réponse :

Les travaux seront réalisés au printemps.

2- Une fois la réfection faite, est-il prévu de revégétaliser cet endroit qui manque cruellement de verdure ?

Réponse :

Les services des espaces verts passeront sur site dès la fin des travaux afin de voir ce qu'il sera possible de faire.

3 - Des plaques d'identification des différentes artères de notre secteur manquent un peu partout, est-il possible d'en faire le recensement et de corriger le problème.

Réponse :

Un recensement est en cours.

4 - Une étude devait être réalisée pour améliorer, devant la résidence du Pharo, l'écoulement des eaux pluviales, peut-on en connaître le résultat ?

Réponse :

La reprise de la forme du trottoir permettant de limiter l'entrée des eaux de ruissellement sera réalisée avant l'été 2021.

5 - Avenue des Sergents, face à l'entrée du parking Vivarais, le passage Vauban n'est toujours pas signalé.

Réponse :

Le passage Vauban sera signalé très rapidement.

6 - Avenue des Sergents, sur le trottoir, face au bureau de vente Iconic, un poteau supporte deux fausses indications, notamment celle concernant l'interdiction de tourner à gauche, rue du Tambour.

Réponse :

Cette erreur sera corrigée très rapidement.

7 - Que va devenir l'ancien palais des congrès ?

Réponse :

L'ancien palais des congrès a été vendu à un promoteur qui n'a pas encore déposé le permis. Ce projet comprendra plusieurs logements, ainsi qu'une mise à disposition de futurs espaces publics (dation).

8 - Mettre une poubelle rue la Gabelle, avant le pont de l'Île Saint-Martin (à côté de la bouche d'incendie).

Réponse :

Une poubelle sera positionnée.

9 - Faire des trous pour l'évacuation de l'eau de pluie devant le portillon du 58 rue de la Gabelle.

Réponse :

Les trous seront faits la semaine prochaine.

10 - Cette année, à cause de la pandémie, rien n'a été fait pour Noël au centre port, on aurait quand même pu mettre des guirlandes sur les arbres partout où c'était faisable. Un seul rachitique sapin a été mis en place après qu'une de nos membres ait beaucoup insisté.

Réponse :

Votre remarque a été transmise au service des festivités.

Mont Saint-Martin :

11 - Plusieurs chaussées sont dégradées par les racines de pins plantés dans les propriétés privées sur le mont Saint-Martin. Elles se situent en haut de la rue Volvire de Brassac, sur la droite, au débouché sur la rue des Gallo-Romains. Au bout de cette même rue, sur la droite, au croisement de la rue du Surintendant, face à la rue de Pompéi. Est-il possible d'envoyer une lettre de mise en demeure d'avoir à couper ces arbres à leurs propriétaires ?

Réponse :

Dans ce quartier, un courrier a déjà été adressé au syndic de copropriété SOGI pour la résidence Mas du Soleil situé Avenue du Surintendant, entre autres.

Le service domanialité adresse régulièrement des courriers à toutes les personnes concernées, ils feront le nécessaire pour cette demande aussi.

12 - Quid du parking du Lauragais, en haut de l'Avenue du Surintendant, où en sont les études et le chiffrage pour son éclairage et sa remise en état ?

Réponse :

Les études et les options n'ont pas été encore arbitrées, un relevé de la fréquentation doit se faire en période estivale.

Mont Saint-Loup, Pinède :

13 - A hauteur de l'intersection de la rue du Picpoul et de l'allée du cygne, la chaussée est là encore très dégradée par les racines de pins, ne peut-on pas envoyer un courrier au syndic de la résidence du Hameau de Pins, là où se trouvent ces arbres, le mettant en demeure de les faire abattre.

Réponse :

Le projet est toujours à l'étude des propositions seront faites suite aux dernières concertations avec les représentants des riverains.

14 - Idem pour les rues de la Grande-Ourse et d'Altair.

Réponse :

Le courrier type sur la gestion des arbres sera envoyé à l'ensemble des propriétaires concernés.

15 - Des travaux étaient prévus au mois d'octobre 2020 pour isoler un transformateur ENEDIS entre le 13 et le 15 rue d'Orion, ils ne sont toujours pas réalisés.

Réponse :

Les travaux sont faits. Les clés du portillon ont été remises à Mr Delage.

16 - Les passages piétons sont à repeindre, dès que le temps le permettra, sur l'ensemble du secteur.

Réponse :

La repasse de la peinture routière est programmée avant pâques.

Môle, Clape, Flânerie :

17 - Les copropriétaires de la résidence Mare-Nostrum, rue des chaines, ont demandé la modification du dépôt de cartons qui s'y trouve, qu'en pense l'agglomération qui devait donner un avis ?

Réponse :

Nous nous sommes rendus sur place avec Mme Guillou, nous allons modifier l'entrée du dépôt de cartons en réduisant celle-ci.

18 - Une reprogrammation du nettoyage des toilettes publiques souvent très sales situées entre la Flânerie et la rue des chaines devait être faite, est-ce le cas ?

Réponse :

Oui, cela a été reprogrammé.

19 - Où en est-on du projet de piétonisation du chemin de front de mer ?

Réponse :

Le projet est toujours à l'étude des propositions seront faites suite aux dernières concertations avec les représentants des riverains

Vieux port, falaises, îles des pêcheurs :

20 - La réfection des trottoirs avenue de la Jetée devait être inscrite au prochain budget, est-ce fait ? La chaussée n'est pas en meilleur état.

Réponse :

Une première portion sera reprise cette année sur une centaine de mètres.

21 - Sur l'île des Pêcheurs et sur le Vieux Port, les carreaux en terre cuite du dallage sont cassés et demandent à être changés. Des travaux ont été réalisés sur un socle en basalte au bout de la jetée de l'île, ils ont consisté à bourrer de mortier de béton les vides laissés dans la partie supérieure de la construction, cette réfection bâclée, faite sans goût, est inacceptable.

Réponse :

Nous ne retrouvons plus de carreaux en terre cuite identique, nous avons priorisé la sécurité plutôt que l'esthétique. En attendant de prévoir la réfection complète, nous avons sécurisé au mieux le site.

SICTOM :

22 - Une réflexion s'impose sur l'habillage des PAV du village naturiste pour les rendre plus esthétiques à la vue. Il nous a été répondu que la commune serait dotée très prochainement de nouveaux PAV

habillés en métal. Disposez-vous de visuels et d'une date d'installation ?

Réponse :

Le SICTOM n'a pas prévu de changer les PAV du Village Naturiste, le marché pour l'achat de ces contenants ne nous offre malheureusement pas de grands choix.

Lors de l'implantation des PAV, dans un souci d'harmonisation, les résidences du Village Naturiste ont toutes bénéficiées des mêmes PAV neufs.

La réflexion sur l'habillage des PAV peut avoir lieu comme certains syndics l'ont déjà fait par exemple à PORT NATURE 5 ou à HELIOVILLAGE où les PAV sont enfermés dans des logettes à ciel ouvert.

Des murs végétaux peuvent être envisagés mais à la charge des copropriétés. Le SICTOM n'intervient pas dans ces aménagements seulement à titre consultatif pour que la collecte puisse se faire correctement.

Il est important de préciser qu'à l'heure actuelle, dans tous les projets de constructions l'achat des PAV ou des structures enterrées est à la charge des lotisseurs.

VILLAGE NATURISTE :

23 - Concernant le groupe d'immeubles avant l'entrée du village naturiste, véritable verrue, où en sommes-nous du projet privé de remise en état de ces maisons ?

Réponse :

Un projet ville devait accompagner le repreneur de ce foncier pour trouver une issue à cette verrue, cependant le projet n'aboutit pas car l'ensemble des Villas ont été rachetées par un nouveau promoteur qui n'a pas les mêmes ambitions pour ce programme. Nous sommes en attente de la présentation du nouveau projet. Nous restons quoi qu'il en soit dans une emprise privée

24 - Date de démarrage des travaux des hauts de plage ? Vous nous avez répondu que les travaux devaient débuter semaine 44 (26/10/2020) pour une livraison en février 2021. Actuellement, seules les terrasses des restaurants ont été reconstruites. Une suite des travaux est-elle prévue ?

Réponse :

Les travaux de réalisation des terrasses commerciales sont, à ce jour, achevés ; il reste à terminer le cheminement, d'ici la fin mars, et à installer l'éclairage public dans le courant du mois d'avril. Actuellement, la Ville n'a pas obtenu l'autorisation des services de l'Etat pour poursuivre cet aménagement. Une concertation doit être réalisée entre la DDTM et les ABF pour qu'un consensus soit trouvé sur le type d'aménagement à réaliser : cheminement bois accessible aux PMR ou cheminement par la plage. A l'issue, la Ville pourra alors déposer un dossier de demande de concession pour occuper et aménager cet espace.

25 - Les poubelles de plage manquent, il faut en installer au moins 8 ou 10 réparties le long de la plage naturiste. Il en est de même pour les cendriers, nous n'avons reçu aucune réponse à cette question.

Réponse :

Il a été décidé de positionner des poubelles aux différents accès des plages et plus de poubelles sur la plage. Il n'est pas prévu de positionner des cendriers.

26 - L'accès handicapé doit être étendu à des handicaps multiples. En réponse, vous nous informez que les sites PMR sont dédiés à toute forme de handicap. Pouvons-nous avoir accès au plan futur de réalisation que vous allez mettre en œuvre en 2021 sur la plage ?

Réponse :

La Ville a souhaité privilégier l'accueil des PMR au niveau du Pôle Handicap de la plage de La Roquille en mettant à la disposition des usagers de cet espace avec un personnel dédié pour assister les baigneurs. Actuellement, l'utilisation de cet accès handicapé ainsi que du « tiralo » associé se réalisent en libre usage pendant les heures d'ouverture du poste de secours pour le « tiralo ».

27 - A quelle date est prévu le démarrage des travaux des parkings des Salines ? Vous nous affirmez être en mesure de démarrer rapidement les travaux après validation de la DDTM. Cette autorisation vous a-t-elle été donnée ?

Réponse :

Les études sont finalisées, reste le dossier administratif qui doit être complété avant instruction des services DDTM.

Le budget pour la réalisation des travaux sera proposé au BS ou au programme 2022.

28 - Le bureau de poste installé dans les locaux de l'ancien local de la poste fonctionne tous les matins sans problèmes avec une employée municipale. Mais quid de son remplacement durant ses congés ? Le bureau reste fermé lorsqu'elle est en vacances. Les services postaux n'ayant formé qu'un seul agent, comment allez-vous procéder pour assurer la continuité du service cet été ?

Réponse :

L'agent en charge de la tenue du guichet est présent du mois d'avril au mois de septembre. Il prend ses congés en dehors de la saison estivale.

29 - Afin de résoudre le problème du stationnement des motos et autres deux roues sur le quai Jean Vila, pouvez-vous nous dire sur quel nouvel espace vous envisagez de les faire se garer ?

Réponse :

Un espace dédié peut être envisagé sur le parking existant dans la continuité du quai Jean Vila.

30 - L'étude de faisabilité des travaux du boulevard des matelots a commencé en 2020, est-elle terminée, le comité de pilotage en mairie l'a-t-il validé pour diffusion ?

Réponse :

Les études sont toujours en cours, plusieurs scénarios sont à l'étude et feront l'objet d'une présentation aux élus courant avril.

31 - L'installation du WIFI public doit intervenir ce 1er semestre à l'entrée du village selon vos services, pouvez-vous vous engager sur cette période ?

Réponse :

Cette opération est toujours programmée pour cette saison.

32 - L'installation d'un pylône SFR pour la 4G et la 5G est toujours en attente d'un lieu d'accueil. FREE Mobile vous a-t-il proposé des lieux d'implantation comme vous nous l'avez indiqué ?

Réponse :

La Ville a été destinataire d'un projet d'implantation d'un nouveau site de téléphonie mobile au niveau du rond-point de Port Ambonne. Cette opération est en cours d'arbitrage par la Ville.

33 - A quelle date peut-on envisager le démarrage des travaux de la piste cyclable rond-point du Bagnas comme nous en avons convenu à la suite de notre visite sur le terrain. La situation est toujours aussi dangereuse, les travaux devaient commencer en début de cette année. Avez-vous une date à nous

communiquer ?

Réponse :

Les travaux démarrent la semaine 12.

34 - Comment résoudre le problème des odeurs nauséabondes qui émanent du port, quai Jean Vila. Si nous comprenons bien, le problème sera cet été récurrent. Que proposez-vous de concret pour supprimer définitivement cette nuisance ?

Réponse :

Il faudrait redonner de la profondeur au port avec un tirant d'eau important.

Dès que nous avons des rotations de bateaux, la vase relargue des gaz malodorants de putréfaction.

Le service de la direction des eaux et assainissement va regarder à nouveau le pluvial mais si le curage des ports n'est pas fait, le problème sera récurrent tous les ans.

35 - Le square des enfants devant Héliopolis n'a pas été entretenu cet été, des jeux manquent malgré la présence de nombreux enfants, quand sera-t-il réhabilité ?

Réponse :

Un grand rafraichissement sera fait avant la saison estivale.

36 - Comment faire dans le futur pour qu'une population d'indésirables continue de rentrer illégalement dans le village ? Nous comprenons bien que vous êtes dépendants des accès du domaine public maritime, mais nous ne devons pas en rester là, des solutions existent, d'autres alternatives peuvent être imaginées, nous devrions nous réunir sur ce sujet.

Réponse :

Durant la haute saison deux agents de sécurité sont en poste à la limite de Marseillan plage. Les agents informent les personnes qu'ils entrent sur une plage naturiste que la nudité est vivement conseillée que l'enceinte du village naturiste est réglementée. Ils n'ont pas le pouvoir d'interdire l'accès du domaine maritime.

37 - Certains véhicules stationnent une semaine avec un titre d'accès d'une journée encombrant le stationnement illégalement. Comment faire pour supprimer cet état de fait ?

Réponse :

Les agents de contrôle et de sécurité procèdent régulièrement au contrôle de titre d'accès. Nous avons constaté une baisse de ce phénomène les deux dernières saisons mais rencontrons encore des difficultés avec des cartes propriétaires. La nouvelle version du logiciel de contrôle 2021 permettra le double contrôle carte associé aux plaques d'immatriculation, ce qui devrait améliorer les fraudes.

38 - Les services de la ville peuvent-ils créer une unité chargée de rappeler aux baigneurs que la nudité est une obligation sur la plage.

Réponse :

La nudité sur la plage est une tolérance ; il n'est pas possible de créer une telle unité.

39 - Le stationnement sur le rond-point de la Pilouterie en pleine saison est anarchique. Une réglementation s'impose (marquage au sol, panneaux de signalisation).

Réponse :

Les marquages au sol ont été réalisés en même temps que le quai Jean Vila. Les véhicules stationnés sur les voies de circulation sont verbalisés.

40 - Le problème de la disparition de la plage à terme est une réalité. Les dunes disparaissent. Des études sont en cours, comment se joindre l'équipe de travail et de réflexion ?

Réponse :

Des opérations de mise en place et d'entretien sont réalisées régulièrement sur la plage du Village Naturiste par les services de la Régie des Plages pour assurer la pérennité du cordon dunaire qui subit d'importantes dégradations lors des coups de mer. Il n'est pas conduit d'études particulières sur ce secteur du littoral agathois.

41 - La rue des Néréides comporte sur toute sa longueur des blocs de béton. Certains descellés, d'autres sur la chaussée, des herbes folles poussent autour de leur grande majorité, leur peinture blanche a disparu. Le cheminement sur cette voie est hideux et dangereux. Vous nous avez affirmé en 2020 qu'ils seraient refixés et repeints, quand vont commencer ces travaux ?

Réponse :

Les travaux sont en cours. Nous allons enlever les bordures de défenses, créer une voie partagée et refaire la peinture routière.

ESPACES VERTS :

42 - L'allée de Neptune et toutes les autres situées sur le Mont Saint-Loup ne sont jamais nettoyées.

Réponse :

Je solliciterai le service propreté voirie pour un piquage des allées.

43 - Devant le 17 rue d'Orion, on a oublié de couper les rejets d'un laurier tige, tout le reste de la voie a été fait (signalé plusieurs fois).

Réponse :

Un entretien du secteur a été fait durant la semaine du 8 mars 2021.

44 - Voir question 01 – vie quotidienne.

Réponse :

Une fois les travaux terminés, je me rendrai sur place pour améliorer cet espace.

45 - A l'entrée du Cap, à une centaine de mètres du rond-point du Cœur de Station, une petite portion de route provisoire devait être remise en gazon en début de l'année. Rien n'a été fait pour le moment.

Réponse :

Pour le morceau de délaissé de voirie qui coupe le terre-plein central de l'entrée du Cap, il doit être comblé pour retrouver son état initial les travaux seront réalisés avant saison,

SODEAL :

46 - Sur les pontons : ne serait-il pas possible d'obliger les propriétaires de chiens à les tenir en laisse et à ramasser leurs déjections.

Réponse :

L'article 10.4 du Règlement de Police Portuaire indique « [...] Les chiens circulant sur le pontons et passerelles, doivent être tenus en laisse et leurs propriétaires doivent se mettre en accord avec la Loi 99-5 du 6 janvier 1999. » L'applicabilité du règlement de police portuaire est du ressort des services d'ordre de la Ville d'Agde. Dans le cas d'un plaisancier identifié qui abuserait de cette notion, les services de la capitainerie sont compétents pour effectuer un rappel à l'ordre.

47 - De même, interdire l'utilisation des vélos et trottinettes, leurs utilisateurs n'en contrôlent pas toujours la vitesse, et sortir des bateaux devient parfois plus dangereux que se promener au bord d'une route... Sans parler des nuisances sonores dues au claquement des roues sur les planches en bois.

Réponse :

L'article 10.3 du Règlement de Police Portuaire indique « Il est interdit de faire circuler et de stationner des véhicules quelconques sur toutes les parties du port autre que : les voies et parc de stationnement et les terre-pleins où cette circulation est expressément interdite. Le stationnement prolongé n'est admis que sur les parcs de stationnement de façon permanente des vélos et de véhicules motorisés à deux roues sur les pontons et autres lieux du domaine portuaire. [...] ». L'applicabilité du règlement de police portuaire est du ressort des services d'ordre de la Ville d'Agde. Dans le cas d'un plaisancier identifié qui abuserait de cette notion, les services de la capitainerie sont compétents pour effectuer un rappel à l'ordre.

POLICE MUNICIPALE :

48 - Les allées des Monts Saint-Martin et Saint-Loup sont transformés en « crottoirs », même s'il est impossible de mettre un policier derrière chaque individu qui promène son chien, ne peut-on pas de temps à autre y programmer des patrouilles pédestres ? Le même problème se retrouve en fait sur l'ensemble de la station.

Réponse :

Le problème des déjections canines est difficile à traiter; tout d'abord parce qu'il nécessite des "flagrants délits" et donc des effectifs qui joueraient à cache-cache avec les propriétaires des chiens et qui ne seraient plus sur les missions quotidiennes ; quand on imagine le nombre de chiens sur l'ensemble de la commune, il y aurait peu de résultats probants. Enfin, parce que le type de verbalisation est très contraignant par rapport à un PV de stationnement.

Je vous donne un exemple: 14h00 : une patrouille fait un flagrant délit de "déjection" ; la personne interpellée n'a pas de pièce d'identité (c'est la majorité). Il faut amener le propriétaire au commissariat pour un contrôle d'identité (la PM n'a pas le droit); il faut aussi faire suivre le chien que nous ne pouvons laisser en divagation; si le chien est imposant, il faut appeler une autre patrouille avec un véhicule spécialisé. Une fois le contrôle d'identité effectué, retour de tout le monde au point de départ. Ensuite, la patrouille retourne au poste pour taper le procès-verbal. La fin de l'intervention est estimée à 16h00. Quoiqu'il en soit, l'ensemble des effectifs est sensibilisé à ce problème de salubrité et prête une attention particulière lors de leurs patrouilles pédestres, notamment en centre-port. Je vais demander au responsable de la police de l'environnement d'effectuer des passages dans les secteurs cités.

SECURITE

- Domaine « code de la route » : 20
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 32
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 18
- Domaine « Divers » : 78
- Domaine interpellation : 5
- Domaine « environnement » : 21

B) GRANDS TRAVAUX :

PRESENTATION COMPTE RENDU D'ACTIVITE REGIE VOIRIE – MISE A JOUR DE LA SIGNALISATION VERTICALE DANS LES RONDS-POINTS

Depuis un an, la régie municipale a décidé de remettre à jour toute la signalétique qui se trouve dans les carrefours et ronds-points de la ville afin d'harmoniser l'ensemble de ce dispositif.

A ce jour, ce sont plus de 250 panneaux qui ont été traités en interne.

Pour information, 250 panneaux à l'achat coûtent environ 25 000 € (100 € le panneau).

Aucune acquisition n'a été réalisée, les panneaux ont été refaits en interne en dépensant 8500 € en adhésifs.

L'économie ainsi réalisée est d'environ 16500 €.

Ce travail a été présenté aux élus en Commission d'Aménagement. Il en résulte une nouvelle méthodologie de mise en œuvre, différencier dans la mesure du possible, les implantations des panneaux routiers des bavettes directionnelles pour une meilleure sécurité et lisibilité.

PRESENTATION DU SERVICE DOMANIALITE – ESPACES NATURELS & RURAUX

M. Le Maire a décidé de mettre en place un nouveau service dénommé « Domanialité, Espaces Naturels et Ruraux ».

Les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la domanialité sont la gestion de la voirie communale, établissement d'arrêtés et surveillance des travaux...

Il a aussi pour vocation d'intervenir sur les espaces naturels et ruraux avec pour mission première de « reprendre en main » le secteur des Verdisses qui fait l'objet d'une importante déprise agricole depuis plusieurs années. L'ambition de la municipalité est de redonner vie à cette zone en facilitant l'arrivée de plusieurs agriculteurs.

L'activité économique ainsi générée devra être visible de tous, c'est pourquoi le projet de relance comporte un plan consistant à la réouverture de voies piétonnes et cyclables, afin que chaque Agathoise et Agathois se réapproprie cet espace exceptionnellement riche par sa faune et sa flore.

PROJET DE VOIRIE SITE ANCIENNE CAVE COOPERATIVE

La ville prévoit le réaménagement des abords par la requalification des espaces publics.

En effet la transformation du site nécessite une adaptation des aménagements en prenant en compte l'environnement proche comme le groupe scolaire, les commerces existants et les équipements futurs.

3 priorités se dégagent :

- Optimiser la sécurité des déplacements
- par l'élargissement des trottoirs, respect des normes PMR,
- la prise en compte d'un cheminement doux,
- la création d'un plateau traversant,
- le bon dimensionnement des chaussées,
- la lecture aisée des différents flux par l'ensemble des usagers

Proposer un maximum de stationnements par la création de places de parking en épis sur la rue Marcelin Albert et du stationnement longitudinal sur le Chemin de Janin.

Apporter de l'agrément par la création d'espaces verts, la pose de mobiliers, la mise à jour de l'éclairage public et le renforcement du réseau pluvial.

L'estimation des coûts du projet est d'environ 350 000€

La livraison du programme est estimée au 3ème trimestre 2022, les travaux de voirie s'adapteront au calendrier du programme.

AMENAGEMENT DES HAUTS DE PLAGE

La Ville d'Agde vient de reprendre les travaux d'aménagement des hauts de plage du village naturiste. Les travaux, engagés avant la saison estivale, ont consisté en la création d'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite depuis le cheminement piéton jusqu'aux futures terrasses.

Depuis la fin du mois d'Octobre, il est procédé à la mise en place de l'esplanade et du cheminement réalisé en bois exotique (Itauba).

Cet aménagement accueillera en saison estivale les terrasses des commerces existants.

En hiver, cet espace sera libre de toute occupation commerciale et non démonté.

Cet espace comme la rampe d'accès seront pourvus d'un nouvel éclairage public.

Les travaux de création des terrasses sont, aujourd'hui, achevés.

Il reste à réaliser les travaux de finition du cheminement, la réalisation de la descente vers la galerie de Port Nature I, la mise en place des garde-corps et la pose de l'éclairage public.

Le montant de cette opération s'élève à 260 000 € T.TC.

REHABILITATION DU POSTE DE SECOURS DE LA ROQUILLE

L'ensemble du poste de secours la Roquille a subi une érosion naturelle du fait de son exposition en bord de littoral.

La structure présente des désordres par l'intermédiaire de fissures dont le béton « éclate » sous l'effet de la rouille.

Travaux de rénovation sur l'enveloppe extérieure du bâtiment :

- Mise à nu des bétons, traitement des aciers et application d'un produit adapté afin d'embrober parfaitement les aciers.
- Restauration des façades par préparation et application d'un enduit monocouche en finition.
- Remplacement des menuiseries et rideaux roulants.
- Révision des châssis conservés.
- Mise aux normes de la signalétique du poste de secours par un double bandeau rouge et jaune sur l'extérieur, sur le tour complet de la structure.

Travaux de rafraîchissement intérieur :

- Peinture de l'ensemble du bâtiment.
- Remplacement des luminaires par de la technologie LED basse consommation.

LA ROQUILLE – Mise en place de ganivelles

Enlèvement de rochers néfastes à la bonne tenue du cordon dunaire. (Dépourvus de végétaux et retenant très peu de sable).

Création d'une dune avec pose de ganivelles.

Protection face aux intempéries avec apport de sable.

Plantation de végétaux.

Pour des raisons sanitaires, la réunion n'a pas eu lieu.